

**PREFET DE LA REGION GUYANE**

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT**  
Service Risques, Énergie Mines et Déchets

Unité Mines & carrières

**ARRETE N° 2015-285.0009**

Rejetant la demande de madame Maseya CASTOLI sollicitant le renouvellement de l'autorisation d'exploitation n°15/2010 octroyée par l'arrêté préfectoral n°1801SG/2D2B du 23 septembre 2010, modifié par l'arrêté préfectoral n°2014021-0002 du 21 janvier 2014, située sur le territoire de la commune de Maripasoula, sur la crique Café.

**LE PREFET DE LA REGION GUYANE,  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code minier ;

**VU** le code de l'environnement ;

**VU** le code du patrimoine, livre V, portant réglementation des fouilles archéologiques, complété et modifié par l'article 17 de la loi n° 2004-804 du 9 août 2004 ;

**VU** la loi n° 98-297 du 21 avril 1998 portant extension partielle et adaptation du code minier aux départements d'Outre-Mer ;

**VU** la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements français, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion ;

**VU** le décret n° 47-1018 du 7 juin 1947 relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les nouveaux départements ;

**VU** le décret n° 80-331 du 07 mai 1980 modifié, portant règlement général des industries extractives ;

**VU** le décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

**VU** le décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain ;

**VU** le décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux titres de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains ;

**VU** le décret n° 2011-2105 du 30 décembre 2011 portant approbation du schéma départemental d'orientation minière (SDOM) de la Guyane ;

**VU** le décret n° 2011-2106 du 30 décembre 2011 portant dispositions de mise en œuvre du schéma départemental d'orientation minière (SDOM) de la Guyane ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 1232 du 08 juin 2004 interdisant l'utilisation du mercure pour l'exploitation aurifère en Guyane ;

VU le décret du 5 juin 2013 relatif à la nomination de M. Eric SPITZ, en qualité de Préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret 15 avril 2015 portant nomination de M. Yves de ROQUEFEUIL, administrateur territorial, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Guyane ;

VU l'arrêté n° 2015124 – 0001/BMIE/PREF du 4 mai 2015 portant délégation de signature à M. Yves de ROQUEFEUIL, secrétaire général de la préfecture de la Guyane ;

VU le dossier de demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation n°15/2010, déposé à la préfecture de Guyane le 21 mai 2014 par madame Maseya CASTOLI.

VU l'avis défavorable du chef du Centre de Conduite des Opérations HARPIE de la Gendarmerie nationale au renouvellement de l'AEX n°15/2010.

VU l'avis défavorable du chef du Groupement d'Intervention Régional de Guyane au renouvellement de l'AEX n°15/2010.

VU le rapport de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de la Guyane (DEAL) en date du 01 juillet 2015.

VU l'avis de la commission départementale des mines réunie en sa séance du 12 août 2015.

**CONSIDERANT** qu'en application des articles L.611-14 du code minier et 11 du décret n°2001-204 du 06 mars 2001 relatif aux autorisations d'exploitation de mines dans les départements d'outre-mer, le préfet fixe les conditions particulières dans lesquelles les travaux sont entrepris, exécutés et arrêtés dans le respect des intérêts mentionnés aux articles L.161-1 et des obligations énoncées à l'article L.161-2 ;

**CONSIDERANT** que les mesures prescrites par le présent arrêté sont de nature à protéger les intérêts visés à l'article L. 161-1 du code minier ;

**CONSIDERANT** que les mesures prescrites par le présent arrêté sont de nature à protéger les intérêts visés à l'article L 211-1 du code de l'environnement ;

**CONSIDERANT** que les inspections conduites par la police des mines sur l'AEX n°15/2010 le 21 mai 2013, le 6 août 2013 et 18 mars 2015, ont révélé que madame Maseya CASTOLI n'a pas respecté les prescriptions de arrêtés préfectoral n°1801SG/2D2B du 23 septembre 2010, modifié par l'arrêté préfectoral n°2014021-0002 du 21 janvier 2014 et notamment les articles 9 à 9.9 portant sur la réhabilitation des sites exploités.

**CONSIDERANT** que madame Maseya CASTOLI n'a pas mis les moyens et pris les dispositions nécessaires pour répondre aux suites administratives des inspections susvisées.

**CONSIDERANT** que le non respect des obligations de remise en état, dans les délais prescrits, fixées dans les arrêtés susvisés constituent un passif environnemental au titre de l'article L512-8 du code minier.

## **ARRETE :**

### ARTICLE 1.

La demande formulée par madame Maseya CASTOLI, visant à obtenir le renouvellement de l'AEX n°15/2010 sur le territoire de la commune de Maripasoula, sur la crique Café est rejetée.

### ARTICLE 2.

Le secrétaire générale de la préfecture de Guyane, le maire de la commune de Maripasoula et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté est notifié intégralement au pétitionnaire et publié au recueil des actes administratifs.

Une copie de cet arrêté est déposée à la Mairie de Maripasoula pour y être consultée par le public, sur simple demande.



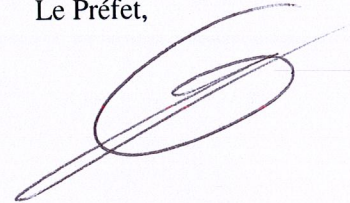
ARTICLE 3.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de CAYENNE, par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de CAYENNE par le pétitionnaire dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

12 OCT. 2015

Le Préfet,



**Eric SPITZ**

Copies :

Groupement de Gendarmerie	1
ONF	1
DSF	1
DIECCTE	1
Intéressé	1
Mairie de Maripasoula	1

